

Valls a obtenu la jurisprudence qu'il voulait pour nous museler

écrit par Christine Tasin | 10 janvier 2014



☒ Je me suis réjouie, [hier soir](#), de voir ces milliers d'hommes sans femmes obligés de renoncer à leur spectacle. Il faut toujours voir le bon côté des choses. Mais le fond de l'affaire est clair.

Les lois anti-racistes ne leur suffisaient pas. Il leur fallait la faculté de ligoter, interdire, préventivement, et non plus de juger a posteriori.

Depuis des années les tribunaux avaient invalidé des interdictions de spectacles de Dieudonné (dont j'ai déjà dit tout le mal que je pensais, [ici ou là](#)); or le tribunal administratif qui a jugé hier (et a autorisé le spectacle finalement interdit par le Conseil d'Etat) a reconnu un lien entre le risque de trouble à l'ordre public et la dignité de la personne.

Et Valls est heureux.

Il l'a son outil magique qui va lui permettre d'interdire toute réunion, toute conférence, tout site internet, toute

manifestation... toute islamophobie.

Il va suffire qu'un zozo se dise atteint dans sa dignité par un spectacle ou un site Internet pour que ses amis menacent de manifester... Risque de trouble à l'ordre public lié à la dignité de certains...

On peut s'attendre à voir exploser notre justice déjà débordée. Et comme on n'aura pas les moyens de régler toutes les demandes d'interdictions en référé qui seront faites... il esrt probable que les rapports de force seront de plus e plus nombreux entre les différents protagonistes, et qu'il faudra des forces de police de plus en plus nombreuses pour intervenir...

Euh ! Qui paiera pour multiplier les juges, avocats, policiers... ?

C'était déjà le désordre en Hollandie, mais en Frankistan ça sera le bouquet...

Tout part en vrille, il faudra bien que ça explose. C'est notre seule chance d'échapper au monde d'Orwell qu'ils nous promettent.

Christine Tasin